



MAIRIE D'AFFOUX

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023- 20H30

Le 22 septembre 2023, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Sophie CHASSAGNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Absente excusée : Mme Céline Pilon

Secrétaire : M. Thierry BEAUX

Ordre du jour :

- Approbation du dernier PV,
- Échange de terrains,
- Convention de gérance de l'auberge,
- Cantine choix d'un nouveau prestataire,
- Cantine tarification,
- Facturation prestation de nettoyage,
- Comptabilité-admission en non-valeur,
- Demande de subvention de l'école,
- Questions diverses,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

Délib 01: Echange de terrains- Commune d'Affoux- M. Laurent JOSEPH

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un chemin communal traverse la propriété de Monsieur Joseph LAURENT, au lieu-dit « Le Goujet » et que, d'un commun accord avec celui-ci, il est proposé au conseil municipal de procéder à un échange de terrains entre la Commune et Monsieur LAURENT afin de modifier le tracé du chemin afin qu'il ne traverse plus la propriété de celui-ci. Madame le Maire dit qu'un géomètre a réalisé les documents d'arpentage. Elle propose de procéder à l'échange devant notaire. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délib 02 : Contrat de location gérance de l'Auberge d'Affoux

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les diverses candidatures qui ont été reçues concernant la reprise de la gérance de l'Auberge communale d'Affoux et indique que la période de recrutement étant échue, il convient d'acter une candidature parmi celles restantes. La candidature de Monsieur Rémi CARON et de Mademoiselle Sarah DELOBELLE présentant les meilleures garanties de professionnalisme et de créativité, le Conseil Municipal décide de retenir celle-ci. Madame le Maire présente les modalités du contrat de location gérance qui prendra effet le 01 septembre 2023. Le Conseil Municipal souhaite un vif succès aux nouveaux repreneurs.

Délib 03: Choix d'un nouveau prestataire pour la cantine

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le traiteur « Saveurs des 4 matins » situé à Panissières a décidé d'arrêter son activité et qu'une étude a été menée afin de trouver un service de restauration collective adapté aux besoins de la cantine des élèves de l'école d'AFFOUX. Madame le maire propose au Conseil municipal de retenir la proposition de la cuisine de TARARE « CHESSY RESTAURATION » et de signer un contrat de service avec cette société à compter du 01 septembre 2023. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délib 04 : Tarification des repas cantine

Madame le Maire indique au conseil municipal que le tarif du repas du nouveau prestataire de service « CHESSY RESTAURATION » augmente passant à 4.95€ par repas contre 4.40€ avec l'ancien prestataire soit une augmentation de 0.55€. Elle rappelle que le conseil municipal prend en charge une petite partie du prix du repas, elle propose au Conseil Municipal d'augmenter ce montant afin de ne pas faire supporter entièrement la charge de l'augmentation du prix du repas aux familles. La prise en charge communale est votée pour un montant de 0.35€, le tarif facturé aux parents passe de 4.40€ à 4.60€ à partir de septembre. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délib 05 : Facturation prestation nettoyage

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une voiture a fait l'objet d'une dégradation sur le parking en dessous de la mairie, que le tuyau d'essence a été sectionné occasionnant une fuite et une tache sur le parking. Il est décidé d'établir une facture pour un montant de 180 € TTC afin de couvrir les frais de nettoyage. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délib 06: Comptabilité –admission en non-valeur

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune émet des titres de créances pour objets divers (location, garderie...). Il arrive que celles-ci fassent l'objet d'admission en non-valeur (ANV). Le seuil d'ANV pouvant être délégué au maire sans que le Conseil Municipal ait à se prononcer a été fixé à 100€ lors du décret publié le 29/06/2023. Il convient que le Conseil Municipal délibère cette délégation de pouvoir donné au maire. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délib 07 : Demande de subvention de l'école

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Affoux, dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des écoles publiques de maternelles et primaires, participe à hauteur de 2000€ chaque année civile au budget de fonctionnement de l'école pour l'achat de matériel pédagogique et de fournitures scolaires. Le nombre d'enfant a augmenté cette rentrée scolaire, et pour faire suite à la demande de la maitresse, il est décidé d'augmenter le budget octroyé de 300€ pour cette année 2023. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses

- **ÉLAGAGE** : Les trois tilleuls de l'auberge et de la place de l'église seront élagués fin octobre. Concernant le tilleul situé aux Epars, il est décidé de le conserver et de planter un arbre à côté.
- **ÉGLISE** : Les escaliers qui conduisent aux cloches de l'église vont être remis en état.
- **LETTRE** : Madame le Maire fait lecture de la lettre de Monsieur GOUTON concernant la ferme THIVEL route de la Valette.
- **CONTAINERS** : de nouveaux containers à poubelles plus récents et plus nombreux ont pris place derrière la salle des Fêtes ainsi qu'à la Collonge.
- **DÉGRADATIONS** : Suite à la plainte déposée par la commune d'Affoux contre M. GEORGET pour dégradation de biens (graffitis sur abri de bus à la Collonges), le jugement sera rendu au Tribunal très prochainement.
- **AUBERGE** : La cuisine de l'auberge sera repeinte par les nouveaux gérants, le matériel sera fourni par la commune
- **RÉSEAU CHALEUR** : Le projet a besoin de faire l'objet d'études complémentaires, les coûts ont fortement augmentés et les modalités de subventions sont modifiées. Des réunions ont eu lieu avec le Sous-Préfet et le SYDER.
- **FOND DE CONCOURS COR** : Le dossier initialement fléché sur le réseau de chaleur pour le fonds de concours doit être orienté vers un nouveau projet d'investissement. Il est proposé d'aménager les combles de la mairie pour, dans un

premier temps faire une salle d'archives, et dans un second temps aménager un appartement à la location.

- **EPARI (Internet)** : Le Département du Rhône se désengage du financement du câble réservé aux mairies et écoles. Après comparatifs, la commune choisi l'opérateur SFR et la fibre pour la téléphonie et Internet, pour les besoins de la mairie et de l'école.

Fin de séance 23h00

à Affoux, le 22/09/2023

Le secrétaire,

Thierry BEAUX



Le Maire,

Sophie CHASSAGNEL



